

Département de Maine et Loire
Arrondissement de SAUMUR
COMMUNE de BRAIN SUR ALLONNES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 22 juillet 2025

Convocation du 15/07/2025

Nombre de Conseillers
en exercice : 19
Nombre de Conseillers
présents : 17

L'An deux mille vingt-cinq, le vingt-deux du mois de juillet à 18 heures, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, en session ordinaire du mois de juillet, sous la présidence de Monsieur Yves BOUCHER, Maire.

Présents : Mmes et MM. BOUCHER Yves, LEVEQUE Béatrice, LEJEUNE Jacques, PETERS Nathalie, BERGER Ludovic, CHARRIER Sophie, SCHAEFER Virginia, REIGNIER Maxime, MORICEAU Marie-Annick, BOUCHER Annick, TESSIER Dominique, GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas, DELAUNAY Sébastien, JAMET Amélie, CANONNE Julien, GALLARD Corine, COUINEAU Cyrille.

Excusés : M. DUDÉ Guillaume et Mme DUDÉ Maïté.

M. DUDÉ Guillaume représenté par M. CANONNE Julien.
Mme DUDÉ Maïté représentée par M. GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas.

Secrétaire de séance : M. Jacques LEJEUNE.

DCM2025-07-082 **Restaurant scolaire – tarifs 2025/2026 :**

Acte 9.I : Autres domaines de compétence – autres domaines de compétence des communes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Annule la délibération n°2025-06-077 en date du 10 juin 2025 ayant le même objet et décide d'appliquer les tarifs suivants pour l'année scolaire 2025/2026, à savoir :

- **Prix du repas annualisé** : 3,90 €
- **Prix du repas occasionnel** : 4,90 €
- **Prix du repas adulte** : 8,60 €

Donne tous pouvoirs au Maire et aux Adjointes pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire,
Jacques LEJEUNE



Pour extrait conforme.
Le Maire,
Yves BOUCHER

